

***ni statut Robien, ni statu quo!***

# ***grève unitaire le 18 décembre***

Le ministre persiste à attaquer notre statut en modifiant les décrets de 1950. Après cinq semaines d'attente, des manifestations régionales, il a enfin reçu en audience l'intersyndicale nationale le 29 novembre... pour lui opposer une fin de non recevoir !

Pire, la dernière version des décrets aggrave encore le projet en définissant par des « lettres de missions » une catégorie de professeurs dont on voudrait faire une nouvelle hiérarchie intermédiaire !

Le ministre entend passer en force : en CTP le 18 décembre, en Conseil d'État en janvier pour pouvoir supprimer les postes, alourdir et modifier les services dès la rentrée 2007.

## ***Ne le laissons pas faire !***

La pétition intersyndicale exigeant le retrait de ce projet est déjà signée par des dizaines de milliers de collègues dans le pays, et le boycott du précédent CTPM (Comité Technique paritaire Ministériel) par l'intersyndicale nationale, a déjà obligé le ministre à le reconvoquer pour le 18 décembre.

Pour faire reculer de Robien, soyons massivement en grève et dans les manifestations ce jour là ! SUD Éducation appelle à la tenue d'AG départementales de délégués d'établissements mandatés pour débattre de la poursuite de l'action ! (*Pour les manifestations et les Assemblées générales de grévistes, renseignez-vous auprès de votre syndicat SUD Éducation le plus proche.*)

## ***« Modernisation des services », soyons offensifs!***

SUD Éducation n'accepte pas les régressions envisagées, mais le *statu quo* actuel est loin d'être satisfaisant. Les enseignants ont été exclus de toute réduction de temps de travail (en 2002, les services du ministère évaluaient ce temps de travail à plus de 40 heures hebdomadaires). Les conditions d'enseignement sont aussi plus difficiles qu'en 1950, alors soyons offensifs !

## ***Exigeons:***

- ▼ Une véritable réduction du temps de travail avec l'intégration de trois heures de concertation dans les services.
- ▼ La création d'un corps de remplaçants avec des personnels titulaires, volontaires avec décharge de service horaire.
- ▼ Un corps unique avec un salaire unique.
- ▼ L'arrêt du recrutement de précaires et la titularisation sans condition de concours et de nationalité de tous les précaires (dans les vies scolaires, chez les personnels ATOSS, chez les enseignants...).

éducation  
**SUD**

Fédération des syndicats  
**SUD Éducation**

Union  
syndicale  
**Solidaires**

# décrets de 1950: réécriture de Robien, un projet inacceptable !

Objectif : 3600 postes supprimés dès la rentrée 2007 et une série de régressions : aggravation de la charge et du temps de travail des enseignants, dégradation de leurs conditions de travail, redéfinition de notre service et introduction de petits chefs...

Ce projet est dicté par la **LOLF** (Loi Organique relative aux Lois de Finances) et son dogme libéral : aux « économies » faites sur le dos des enseignants correspondent les projets d'audits qui visent à réduire massivement les horaires-élèves et les demi-groupes. Ce projet est aussi à replacer dans le débat électoral, où les deux principaux candidats prônent l'augmentation du temps de travail des enseignants. Raison de plus pour ne pas laisser faire maintenant !

## **Plus de temps au travail**

Jusqu'à présent, les professeurs qui enseignent au moins 6 heures dans des classes de première, de terminale ou post-bac bénéficient d'une réduction d'une heure de service (l'heure de première chaire). L'année prochaine, cette minoration ne concernera plus que les professeurs dont la discipline fait l'objet d'une épreuve obligatoire au baccalauréat.

Au plan national, c'est l'équivalent de **3600 Équivalents Temps Plein** supprimés, selon les estimations ministérielles. C'est non seulement autant de

postes en moins aux concours de recrutement, mais c'est aussi une **augmentation du temps de travail** sans aucune compensation salariale. C'est absolument inadmissible pour celles et ceux qui n'auront plus jamais droit qu'à enseigner sous contrat précaire, pour toutes celles et ceux qui vont travailler encore plus, pour une fiche de paie toujours aussi médiocre !

## **Plus de services partagés entre établissements**

Jusqu'à présent, un professeur pouvait enseigner au maximum dans trois établissements... mais dans la même ville. L'année prochaine, ce pourra être dans **trois établissements de trois communes** non limitrophes ! Le temps passé sur les routes, les dangers supplémentaires encourus, le coût du transport ne seront compensés, au mieux, que par deux heures de diminution de service (dans le cas de trois établissements situés dans deux communes non limitrophes). Que dire de l'impossibilité de s'intégrer aux équipes, de faire des projets !

## **Des professeurs au rabais...**

Jusqu'à présent, un professeur pouvait assurer un complément de service dans une autre discipline. Désormais, c'est l'**intégralité de leur service** que les TZR (Titulaires sur Zone de Remplacement) et les professeurs d'EPS pourront

effectuer dans une discipline différente de la leur ; en LP on pourra même parler de **trivalence** ! C'est non seulement une insulte à nos élèves, mais c'est aussi placer nos collègues dans une situation intenable : notre « autorité » en classe repose d'abord sur la reconnaissance de nos qualifications.

## **... au profit d'une nouvelle hiérarchie**

Les projets de décrets légalisent les décharges de service pour l'encadrement pédagogique, la coordination d'une discipline ou d'un niveau d'enseignement. Si l'idée peut paraître séduisante à ceux qui sont déjà fortement impliqués dans ces activités, il ne faut pourtant pas nous bercer d'illusions : pour le ministère, il s'agit avant tout de consolider les **Conseils pédagogiques** en gratifiant ses membres de décharges de service. Un bonus indispensable pour en faire les collaborateurs dociles de la politique pédagogique du chef d'établissement. **Devenir contremaître, c'est tout ce que le ministère nous propose comme évolution de carrière** ! (Dès 2004, le rapport Thélot préconisait d'ailleurs d'utiliser ces conseillers pédagogiques comme « vivier de recrutement des cadres (personnels de direction, inspecteurs) »...)

éducation  
**Sud**